

Cédric Michon  
Dans la cour  
des lions

Hommes et femmes  
de pouvoir de la Renaissance



PASSÉS/COMPOSÉS



Dans la cour des lions

DU MÊME AUTEUR

- François I<sup>er</sup>. Un roi entre deux mondes*, Paris, Belin, 2018  
*Paris, ville de cour (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* (et Boris Bove, Murielle Gaude-Ferragu s.l.d.), Rennes, PUR, 2017  
*Louise de Savoie* (et Laure Fagnart, Pascal Brioiest s.l.d.), Tours, PUFR, 2015  
*Le cardinal Jean Du Bellay – Diplomatie et culture dans l'Europe de la Renaissance* (et Loris Petris s.l.d.), Tours, PUFR, 2014  
*Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550* (s.l.d.), PUFR, 2012  
*Les Conseillers de François I<sup>er</sup>* (s.l.d.), Rennes, PUR, 2011  
*La Crosse et le Sceptre*, Paris, Tallandier, 2008  
*La peinture de la Renaissance*, Toulouse, Milan, 2005  
*La Renaissance*, Toulouse, Milan, 2003

Cédric Michon

# Dans la cour des lions

HOMMES ET FEMMES DE POUVOIR  
DE LA RENAISSANCE

PASSÉS/COMPOSÉS

Pour Jérôme et Mélanie

ISBN : 978-2-3793-3371-2

Dépôt légal – 1<sup>re</sup> édition : 2020, octobre

© Passés composés / Humensis, 2020

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (article L 122-5) ; il autorise également les courtes citations effectuées pour un but d'exemple ou d'illustration. En revanche, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (article L 122-4). La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au CFC (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

# Sommaire

Avant-propos .....	9
--------------------	---

## 1. LE TEMPS DES CHANCELIERS

Chapitre 1. Louise de Savoie, histoire d'une régente et de son chancelier .....	27
Chapitre 2. Thomas Wolsey, le dernier chancelier .....	53
Chapitre 3. Gattinara, le chancelier récalcitrant .....	77
Chapitre 4. Ascension du prince, ascension du secrétaire .....	93

## 2. LE TEMPS DU FAVORI

Chapitre 5. Thomas Cromwell, le « fidèle et bien-aimé conseiller » .....	119
Chapitre 6. Le magnat et l'homme du roi : affrontements aux marches du palais .....	149
Chapitre 7. Anne de Montmorency, le guerrier bureaucrate .....	167
Chapitre 8. İbrahim Paşa, l'esclave devenu vizir .....	183

*Dans la cour des lions*

3. L'HEURE DU PRINCE

Chapitre 9. D'Anne Boleyn à Roxelane, échecs et succès des maîtresses royales.....	201
Chapitre 10. La plume et l'épée : affrontements à la cour.....	221
Chapitre 11. Le prince bien entouré .....	239
Chapitre 12. François, Henri, Charles, Soliman et les autres : le prince maître du jeu .....	257
Conclusion.....	277
Notes.....	293
Sources .....	315
Bibliographie .....	323
Index.....	331
Remerciements.....	337

## Avant-propos

### *Les quatre lions*

Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, en une dizaine d'années, quatre jeunes princes hors du commun montent sur les principaux trônes d'Europe. Henri VIII en Angleterre, en 1509 ; François I<sup>er</sup> en France, en 1515 ; Charles Quint en Espagne puis dans l'Empire, en 1516 et 1519 ; Soliman le Magnifique dans l'Empire ottoman, en 1520. Cette nouvelle génération qui prend le pouvoir a la tranquille arrogance de la jeunesse. Elle arrive aux affaires de manière légitime et avec l'ambition d'être elle-même, contre l'esprit politique et mesuré de la génération à laquelle elle succède, celle des Henri VII, Louis XII, Ferdinand d'Aragon, Maximilien d'Autriche et Sélim I<sup>er</sup>, autant de souverains sages et rassis, fins politiques, prudents et économes.

En dépit de ces parentés, les débuts de règne des uns et des autres s'inscrivent dans des contextes tout à fait différents. La succession de Louis XII en 1515 intervient dans le cadre ferme de la loi salique. Personne ne remet en cause cette année-là, pas plus qu'en 1498 à la mort de Charles VIII, la légitimité du nouveau roi, même s'il n'est pas le fils de son prédécesseur. En Angleterre, s'il n'y a pas, à proprement parler, de contestation, il n'en reste pas moins qu'Henri VIII n'est que le deuxième souverain de la nouvelle dynastie Tudor dont la légitimité n'est pas incontestable, et Henri VII, tout comme son fils Henri VIII, ne perd jamais cette réalité de vue et surveillance de près

tous ceux qui pourraient revendiquer eux aussi un droit au trône. De la révolte de Lambert Simnel en 1487 à celle de Perkin Warbeck tout au long de la décennie 1490, les menaces ont d'ailleurs été bien réelles au cours des dernières années du siècle. La situation est encore différente en Espagne avec l'arrivée sur le trône d'un jeune prince flamand d'expression française – le futur Charles Quint – ou dans l'Empire ottoman, avec l'accession du fils unique de Sélim, le futur Soliman le Magnifique.

Les changements de règne posent toujours la question de l'affirmation par le nouveau souverain de son autorité, et notamment du choix qu'il fait des hommes qui l'entourent pour gouverner. Il est rare toutefois que, d'entrée de jeu, le nouveau prince renouvelle totalement son Conseil. Cela représenterait un grave danger : le prince a besoin de serviteurs au courant des dossiers pour pouvoir continuer à gouverner et tenir tête à tous ceux qui pourraient essayer de profiter du flottement provoqué par un changement de direction. C'est pourquoi, à travers les siècles, les changements de règne révèlent souvent la stabilité des entourages princiers. Ainsi, au XIII<sup>e</sup> siècle, au moment de son accession, Louis IX, futur saint Louis, reprend la solide équipe gouvernementale formée au temps de Philippe Auguste et maintenue par son fils, laquelle, en se ralliant à Blanche de Castille, permet d'éviter les troubles qui auraient pu être causés par des grands barons désireux de redresser la tête après les deux règnes autoritaires de Philippe II et de Louis VIII. Pour autant, lorsqu'un nouveau prince désire se débarrasser du principal ministre de son prédécesseur, il finit toujours par le faire. C'est le cas par exemple du sultan Mehmed II (1432-1481), qui, dès son accession, développe de mauvaises relations avec Çandarlı Khalîl, le grand vizir que lui a légué son prédécesseur. Le désaccord porte sur la ligne politique : alors que Mehmed II a des ambitions sur Constantinople, son grand vizir est partisan de l'apaisement. De surcroît, Çandarlı Khalîl jouit d'une immense

## Avant-propos

popularité auprès des janissaires. C'est donc contre l'avis de son principal conseiller que le sultan lance la campagne victorieuse contre Constantinople. L'issue favorable de cette campagne condamne celui qui s'y est opposé. Çandarlı Khalîl est destitué et exécuté en juillet 1453. Ce processus d'affirmation du nouveau prince fait évidemment penser à d'autres cas célèbres, tel Louis XIV décidant de se passer de principal ministre à la mort de Mazarin en 1661. Dans le détail, comment se passent les accessions d'Henri VIII, François I<sup>er</sup>, Charles Quint et Soliman ?

À la fin du règne d'Henri VII, le père d'Henri VIII, l'ambiance est délétère à la cour d'Angleterre. Les raisons en sont multiples. Elles vont de la mort du prince Arthur en 1502, qui fait craindre pour la postérité de la jeune dynastie, à la santé chancelante du souverain, aux portes de la mort en 1499, septembre 1504, puis aux printemps de 1507 et de 1508. Se succèdent ainsi disgrâces retentissantes et ascensions spectaculaires. La fin du règne est sombre et la cour et le Conseil bruissent d'incertitudes et de conflits. Les tensions existant dans l'entourage d'Henri VII au moment de sa disparition transparaissent dans le fait que sa mort, le 21 avril 1509, est cachée pendant trente-six heures, lesquelles sont mises à profit par certains vieux serviteurs du roi, dirigés par Thomas Howard, comte de Surrey et trésorier, et Richard Fox, évêque de Winchester et *lord privy seal* (gardien du sceau privé), pour faire arrêter deux des plus influents conseillers du défunt roi, Richard Empson et Edmund Dudley trois jours plus tard. Les deux hommes sont jugés et condamnés avant d'être décapités le 17 août 1510. Victimes d'un règlement de compte au sommet de l'État, ils sont également les boucs émissaires d'un système politique particulièrement dur et critiqué sur le plan fiscal. Leur exécution est, pour Henri VIII, un moyen d'affirmer la rupture avec le règne de son père. Il ne semble pas toutefois qu'il ait été moteur dans la poursuite des deux hommes, mais qu'il s'est rallié à leur exécution, notamment après un

voyage dans les provinces qui lui fait prendre conscience de l'ampleur de leur impopularité.

Pour autant, en dépit de ces deux têtes qui roulent, c'est la continuité qui l'emporte. Ainsi, entre 1509 et 1515, neuf vétérans du Conseil d'Henri VII dominent celui de son fils, parmi lesquels on peut retenir les noms des prélats William Warham et Richard Fox, du magnat Thomas Howard et du technicien Thomas Lovell qui, avec les autres, maintiennent l'équilibre du Conseil étroit d'Henri VII. C'est seulement avec l'ascension de Thomas Wolsey, que tous ces hommes disparaîtront du Conseil ou bien seront cantonnés dans des rôles tout à fait secondaires.

Les premières années du règne d'Henri VIII sont donc celles d'un gouvernement par Conseil. Entre 1509 et 1513, le Conseil royal exerce un pouvoir véritablement collectif. Les documents portent les signatures de nombreux conseillers, tels le chancelier William Warham, le *lord privy seal* Richard Fox, les comtes de Shrewsbury ou de Surrey, l'amiral Edward Howard, mais aussi l'évêque de Durham Thomas Ruthal ou encore sir Henry Marney ou sir Thomas Lovell. Progressivement toutefois un homme s'impose : Thomas Wolsey. À partir de ce moment, le gouvernement par ministre succède au gouvernement par Conseil.

Le début du règne de François I<sup>er</sup>, les disgrâces éclatantes en moins, illustre, lui aussi, le phénomène de tuilage entre deux Conseils qui se succèdent, ce qui n'exclut pas un renouvellement, partiel dès le départ, puis quasi complet par la suite. On signalera d'abord l'originalité d'une situation dans laquelle la mère du nouveau roi exerce un contrôle très ferme sur le Conseil. De 1515 à sa disparition en 1531, Louise de Savoie est une véritable *alter rex*, dont le poids politique est sans commune mesure avec celui que détiendront dans la suite du règne le connétable de Montmorency, l'amiral Chabot ou le duo constitué par l'amiral d'Annebault et le cardinal de Tournon. Elle forme avec son fils un couple compact dont il n'est pas toujours

## *Avant-propos*

facile de distinguer la double composante. On trouve plus souvent dans les correspondances des contemporains – par exemple dans celle du cardinal Jean du Bellay – l'expression « le roi et Madame », plutôt que la simple expression « le roi ».

C'est notamment dans le contrôle de la composition du Conseil, que la mère du roi joue un rôle déterminant. Elle commence, au début du règne, par confirmer des techniciens de haute volée, comme le secrétaire Florimond Robertet ou le financier Semblançay, tous deux hommes d'expérience déjà actifs sous Louis XII. Quelques chefs de guerre, conseillers militaires, sont également renouvelés dans la confiance royale, tels La Tremoille, La Palice, Galiot de Genouillac et Guillaume de Montmorency. Puis elle introduit et impose au sommet des hommes nouveaux, qu'ils soient juristes comme le chancelier Antoine Duprat, ou nobles d'épée comme le gouverneur de son fils, Artus Gouffier, ou son propre frère, le bâtard René de Savoie. À un niveau moins important, elle est également à l'origine de la carrière de François de Tournon, Jean Caluau, Jean de Selve, Philibert Babou, Jean Brinon ou Gilbert Bayard. Parallèlement, on observe la sortie en douceur de quelques conseillers importants des règnes précédents comme Ymbert de Batarnay, Étienne Poncher et Jean d'Albret, seigneur d'Orval. Louise de Savoie s'impose donc comme la protectrice du Conseil dont elle contrôle les entrées et ordonne les sorties pendant plus de dix ans, assurant une grande stabilité politique au royaume.

En 1517, l'arrivée sur le trône d'Espagne d'un prince flamand, Charles de Gand – futur Charles Quint –, incarne à l'inverse les tensions qui naissent d'un renouvellement trop radical d'une équipe à l'accession d'un nouveau souverain. L'erreur commise par Charles est celle de la fidélité à un entourage qui le conseille depuis qu'il est enfant et qu'il emmène avec lui dans un pays qu'il ne connaît pas et dont il a hérité par la mort de ses grands-parents (Isabelle de

Castille et Ferdinand d'Aragon) et de son père (Philippe le Beau) et par la folie de sa mère (Jeanne la Folle). C'est donc un orphelin adolescent qui choisit d'être fidèle aux figures paternelles qui ont remplacé ses parents morts ou défaillants. Lorsqu'à l'automne de 1506 Charles de Gand – il n'a alors que 6 ans – devient prince héritier à la mort de son père Philippe le Beau, son grand-père, l'empereur Maximilien, l'entoure d'un Conseil de régence présidé par sa fille Marguerite. Celui-ci est essentiellement composé de nobles flamands choisis parmi les hommes de confiance de Maximilien : Jean de Luxembourg, Jean de Berghes, Henri de Nassau et Guillaume de Croÿ – seigneur de Chièvres. Toutefois, ce groupe n'est pas aussi uni qu'il y paraît : subsiste en effet la vieille division héritée de la guerre de Cent Ans entre le groupe favorable à la France, mené par Guillaume de Croÿ, et un parti acquis à l'Angleterre, représenté par Jean de Luxembourg. Chièvres s'impose après l'échec de l'entrevue de Tournai par laquelle Marguerite a tenté, en 1513, un rapprochement avec le roi d'Angleterre. Son triomphe se traduit par le placement de ses clients dans l'entourage du jeune Charles : Jean le Sauvage est nommé chancelier, Antoine de Lalaing et Adrien d'Utrecht remplacent Gérard de Plaine à la présidence du Conseil secret, et Roland Lefèbvre est contraint d'abandonner son office de trésorier général des finances au profit de Jean Ruffault.

Devenu roi d'Espagne à la suite de la mort de Ferdinand d'Aragon en 1516, Charles doit faire face à une situation tout aussi complexe que celle qui présidait dans les Flandres quelques années plus tôt. Là encore, on trouve une division héritée de la cour d'Isabelle et de Ferdinand qui se partageait en deux grands partis ou groupes politiques, opposant les Castellans aux Aragonais. La mort d'Isabelle la Catholique en 1504 a renforcé l'opposition entre les deux partis, Philippe le Beau et ses clients flamands manifestant leur intention de gouverner la Castille au nom de

## *Avant-propos*

son épouse Jeanne la Folle. Ils sont soutenus par une bonne partie de la haute noblesse castillane. La mort de Philippe le Beau en septembre 1506 met un terme à ce projet. Ferdinand le Catholique confie alors le gouvernement à l'archevêque de Tolède, Cisneros, puis remplace les anciens administrateurs de Philippe le Beau par ses propres hommes. Les Aragonais prennent alors la main. La donne change à la mort de Ferdinand au début de l'année 1516. L'adolescent qui lui succède, Charles de Gand, nouveau Charles I<sup>er</sup> d'Espagne, se retrouve à la tête des couronnes de Castille et d'Aragon. En 1517, il débarque en Espagne. Avec lui, un Conseil de nobles d'origines flamandes chargés de le conseiller et d'administrer le royaume. Les nobles du royaume protestent, suivis en 1518 par les *procuradores* (représentants de dix-huit villes de Castille) qui, aux *Cortes* de Valladolid, l'informent de leur refus de lui prêter allégeance car elles rejettent l'entourage du prince constitué d'étrangers. Écartées du gouvernement central de la monarchie, les élites castillanes assistent impuissantes à la confiscation de leurs intérêts par un groupe de Flamands qui se rétribue sur les rentes de Castille. Le jeune Charles ne prend pas bien la mesure de la situation et quitte l'Espagne en 1519 pour ceindre la couronne impériale à la suite de la mort de son grand-père Maximilien. Non traité, le conflit débouche sur la révolte des *Comunidades* de Castille. En Aragon, la conduite du roi est plus sage, qui remplace le chancelier Jean Sauvage par Gattinara et qui confirme dans leurs charges les courtisans aragonais de Ferdinand le Catholique.

En 1523, aux *Cortes* de Valladolid, Charles Quint prend acte de la nécessité de la montée en puissance des Castillans dans son gouvernement en Espagne. À partir de ce moment, un réseau se tisse autour de deux grandes figures qui ont débuté leur carrière au sein du parti de Ferdinand : Francisco de los Cobos et Juan Tavera. À partir de 1523, Cobos entame une ascension au service de Charles

Quint, et relègue au second rang les conseillers flamands qui avaient jusque-là, et jusqu'à la mort de Chièvres notamment, occupé les premières places. La montée en puissance de Juan Tavera est tout aussi spectaculaire. Après la révolte des *Comunidades* de 1521, il est nommé successivement inquisiteur général, président du Conseil de Castille, archevêque de Tolède et aumônier majeur de la maison de Castille.

Dans l'Empire ottoman, le resserrement du contrôle des vizirs par le sultan n'empêche pas ce dernier, lors de son accession, de conserver largement la composition du Conseil qui lui a été léguée par son prédécesseur. Ainsi, le premier Conseil de Soliman, lors de son accession en 1520 est composé du grand vizir Piri Mehmed Paşa, des vizirs Mustafa Paşa et Ferhad Paşa, ainsi que du quatrième vizir Lala Kasım Paşa. Toutefois, si le fait de conserver ces hommes d'expérience au courant des affaires permet un début de règne assez facile pour Soliman, il n'empêche que, très rapidement, le sultan renouvelle totalement ou presque son Conseil, le *Divân*, en plaçant des hommes à lui. Cette liberté lui est donnée par les grands succès du début de son règne. En août 1521, il commence par effacer un des plus grands échecs de son arrière-grand-père Mehmed II, en s'emparant de Belgrade, faisant ainsi sauter le dernier verrou chrétien sur le Danube. Un an plus tard, il raye un autre échec de Mehmed II, celui de 1480 devant Rhodes. Au terme de plusieurs mois de siège, à la tête d'une armée de 100 000 soldats dont 10 000 janissaires – la redoutable élite de l'infanterie ottomane –, le jeune sultan contraint les chevaliers Hospitaliers, le 1<sup>er</sup> janvier 1523, à évacuer une cité dévastée et à embarquer pour la Crète en compagnie de milliers de sujets rhodiens. Soliman, ayant démontré la maturité militaire du jeune Empire ottoman, poursuit sa progression en Europe centrale et écrase Louis II de Hongrie à la bataille de Mohács le 29 août 1526, ce qui lui ouvre les portes de Buda. Il est toutefois empêché de

## *Avant-propos*

progresser par la révolte qui éclate au même moment en Anatolie et le contraint à quitter momentanément l'Europe orientale. En 1529, à la suite de la reprise de Buda par Ferdinand, il lance sa troisième campagne en moins de dix ans. Ayant repris la capitale hongroise, il échoue en octobre de cette année aux portes de Vienne. Soliman met donc en branle un véritable rouleau compresseur qui fait tomber les unes après les autres les têtes de pont de la chrétienté en Méditerranée orientale, qu'il transforme progressivement en lac ottoman. Ces succès lui permettent d'asseoir sa légitimité et de remplacer les conseillers de son père par des hommes à lui, parmi lesquels le plus célèbre est certainement İbrahim Paşa, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Soliman est donc, avec Henri VIII, François I<sup>er</sup> et Charles Quint, l'un des quatre lions qui dominent la scène européenne dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Et, comme dans une fable de La Fontaine revisitée par un documentaire animalier de la BBC, lorsque l'on regarde de plus près le quotidien des affaires de ces empires et de ces royaumes, c'est toute une meute de conseillers qui apparaît, pas moins féroce que le chef du clan, tant il est vrai que le jeu politique est sans doute l'un des plus violents qui existe, aujourd'hui, comme jadis. Dans le monde ultra-concurrentiel des entourages princiers, un monde rendu incertain par le règne de la faveur, et désirable par les opportunités qu'il propose ; dans ce monde des cours de la Renaissance, tous les coups sont permis. Ce sont l'honneur, le pouvoir, la richesse et la place dans la société qui sont en jeu.

C'est donc à entrer *dans la cour des lions* que ce livre invite.

### *Des conseillers au Conseil*

Rendons-nous pour commencer aux confins de la Touraine et du Poitou, à la fin de l'année 1519. En cette

période de Noël, François I<sup>er</sup> est à Châtellerault chez son connétable, Charles de Bourbon-Montpensier, non loin du château que l'amiral de France, Guillaume Bonnavet, est en train de faire bâtir et dont on perçoit déjà la monumentalité. En comparaison, la résidence de Bourbon apparaît comme un « petit nid ». Interrogé par le roi sur ce qu'il pense du château en construction, le connétable répond que la cage est trop belle pour l'oiseau. Le roi lui rétorque alors qu'il est jaloux, à quoi le connétable répond à son tour : « Comment pourrais-je être jaloux d'un homme dont les ancêtres étaient heureux d'être les écuyers des miens<sup>1</sup> ? »

Le père de l'amiral, Guillaume Gouffier, a en effet été chambellan du père du connétable, Jean II de Bourbon, jusqu'en 1470<sup>2</sup>. L'épisode révèle le mépris social d'un prince du sang, mais aussi sans doute sa colère d'être au second plan derrière un homme issu d'un lignage qui, par le passé, a servi le sien. La question n'est pas forcément uniquement une question de place au Conseil, mais, plus généralement, la question de la place au sein de l'entourage du roi, qui permet d'influencer les orientations politiques, de détenir des offices prestigieux, de commander les armées ou d'avoir un pouvoir de patronage de premier plan dans le système de la faveur du prince. Cet épisode révèle également qu'en fonction de l'endroit où l'on se place, on peut donner des définitions différentes de ce qu'est un héritier, un homme nouveau ou un parvenu. Les Gouffier sont issus d'un lignage honorable, de manière indiscutable, mais cela ne suffit pas pour justifier, aux yeux d'un Bourbon prince du sang, une place de premier plan à la cour et au Conseil, en particulier si c'est à son détriment. Au-delà de la France, les trajectoires sont souvent plus amples et l'on assiste à des ascensions à proprement parler extraordinaires. Qu'y a-t-il en effet de commun entre un fils de pêcheur grec, un aristocrate portugais, un petit noble castillan, un fils d'aubergiste des faubourgs de Londres et un

## *Avant-propos*

seigneur d'Île-de-France, tous nés à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ? Chacun a assisté, un temps, les rois de France, d'Espagne ou d'Angleterre, l'empereur du Saint Empire romain germanique ou le sultan, avant de connaître une disgrâce plus ou moins éclatante.

Ces hommes du prince dans l'Europe de la Renaissance sont le sujet de ce livre. Il part du constat qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le gouvernement des grandes principautés et des monarchies d'Europe associe au pouvoir personnel des princes l'aristocratie féodale et les élites urbaines, tandis que s'affirme une bureaucratie en voie d'intégration nobiliaire. Le prince reste cependant le centre du gouvernement et des décisions qui sont prises. Il est la source du pouvoir, et par la redistribution des grâces et les délégations d'autorité, il s'efforce de s'assurer la fidélité des élites anciennes tout en renouvelant sans cesse le vivier de ses serviteurs. La pratique du pouvoir connaît des expressions diverses en fonction de la personnalité du prince, de son âge, du contexte national et international et des hommes que le hasard contribue à placer dans son champ de vision. Au sommet de la pyramide gouvernementale, le Conseil est l'organe qui gouverne et qui, en premier et en dernier ressort, lie le prince aux territoires sur lesquels il exerce sa souveraineté. Car les membres du Conseil ne sont pas seulement des agents de l'exécutif, mais également des relais du pouvoir central dans les provinces et des relais de la société politique dans l'entourage du prince. Le Conseil est ainsi le point de contact entre le prince et ses élites, le centre et les périphéries, la théorie et la pratique du gouvernement. Une histoire de ces hommes relève aussi bien de l'histoire des institutions que de l'histoire politique et des idées politiques, de l'histoire sociale que de l'histoire nationale. De ce point de vue, une confrontation des membres du Conseil et de l'entourage de François I<sup>er</sup>, Henri VIII, Charles Quint et Soliman permet, en faisant apparaître divergences et analogies, de découvrir un peu mieux ce qui

relève des structures du pouvoir et de la conjoncture des moments, des royaumes et des hommes. La comparaison est le meilleur moyen de faire apparaître les logiques et les dynamiques à l'œuvre à l'échelle européenne.

Clairement, le regard de ce livre est dirigé vers les conseillers, plus que vers le Conseil comme institution, tant il est vrai que l'on met plusieurs siècles à passer d'un entourage de conseillers à l'institution d'un Conseil. S'il ne s'agit pas ici de s'offrir le ridicule d'exécuter en une phrase l'histoire des institutions qui est évidemment parfaitement légitime et utile, cet ouvrage ne se place pas moins dans la lignée de Denis Richet et de sa dénonciation des « pièges de l'histoire institutionnelle » ainsi que de son plaidoyer pour que soit reconnu le primat de la pratique dans le fonctionnement et la mutation des institutions. Il s'agit ici de ne pas isoler l'institution du Conseil du monde politique, social et culturel en perpétuelle mutation dans lequel il s'inscrit. Car les institutions sont l'émanation d'une société. Il s'agit donc de repérer les évolutions d'une institution précise, le Conseil, en reliant d'éventuels règlements à « la vie mouvante de la société et de l'État<sup>3</sup> ». L'objectif est donc de s'intéresser à l'Esprit du Conseil, c'est-à-dire à sa logique, à sa cohérence historique ainsi qu'au processus qui le fait évoluer, et cela en l'abordant sous l'angle des hommes du prince qui le servent comme conseillers. Cet angle d'attaque implique de ne pas chercher à mettre dans l'analyse du pouvoir plus de rationalité qu'il n'est en mesure d'en contenir, tant l'homme est capable de substituer à cette dernière une infinité de passions tristes. Il est sans doute difficile de surestimer la part du mouvement de l'histoire qui relève de la bêtise, de la jalousie, de l'incompétence ou de l'indécence.

Sur le fond, on observe à peu près partout un phénomène de démembrement de la *curia principis* (cour du prince) au cours duquel l'informel Conseil du prince s'institutionnalise progressivement. Il s'agit évidemment d'un mécanisme